

**ARRETE DE PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS
A LA COMMISSION DE LA RECHERCHE DU CONSEIL ACADEMIQUE
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

Scrutin du 04 avril 2017

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1 et D719-1 à D 719-47 ;
Vu le décret n°2011-1010 du 24 aout 2011 portant création de l'Université d'Aix-Marseille ;
Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université ;
Vu le décret du 1^{er} décembre 2016 portant nomination et titularisation en qualité de professeur des universités de Monsieur AMABILE ;
Vu l'arrêté électoral du 17 février 2017 portant organisation d'élections partielles à la commission de la recherche d'Aix-Marseille Université ;
Vu le procès-verbal de dépouillement ;

Le Président d'Aix-Marseille Université proclame les résultats du scrutin :

Collège : B

Secteur : économie-gestion

Sièges à pourvoir : 1 titulaire
Inscrits : 17
Votants : 2
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages valablement exprimés : 2
Taux de participation électorale : 11,76 %

Ont obtenu :

Candidat	Total voix	Siège attribué
Olivier ROQUES	2	1

Est élu :

Olivier ROQUES

Le résultat proclamé ci-dessus est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'établissement ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de la DAJI.

La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 05 avril 2017



Le Président d'Aix-Marseille Université
Yvon BERLAND